



Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications
SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03
CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27
Site - www.cgt-postaux.fr - E.mail : cgt.postaux@orange.fr



Paris, le 27 Février 2018

PRIME D'INTÉRESSEMENT

Notre intérêt : gagner des augmentations de salaires et des créations d'emplois

ALORS QUE SE DÉROULENT LES NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES, LA POSTE DOIT IMMÉDIATEMENT AUGMENTER LES SALAIRES, LES COMPLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION

ET OCTROYER (ENFIN) UN 13^{ÈME} MOIS À TOUS LES POSTIERS !



MODALITÉ DU VERSEMENT pour obtenir son versement de 488,16 euros bruts (440,81 nets) en avril sur son compte bancaire :

AVISER LA POSTE, AVANT FIN MARS.

SINON, versement automatique sur un PEG ou un PERCO

SCANDALEUX : les agents en maladie ne toucheront pas la totalité de l'intéressement, voire 0 euro !

Conditionnée aux résultats de l'entreprise, les postiers paient au prix fort cette prime : 5 500 suppressions d'emplois, dégradation des conditions de travail, sous-effectif, fermetures de bureaux, augmentation de la charge de travail individuelle, salaires en berne et précarité grandissante.

Chiffre d'Affaire 2017 : 24,110 milliards d'euros

**Résultat d'Exploitation 2017 : 1,012 milliards d'euros
soit plus de 4 000 euros par postier**

Prime d'intéressement 2017 : 488,16 euros !!!

**POUR LES SALAIRES,
L'EMPLOI
ET LES CONDITIONS
DE TRAVAIL**

**TOUTES ET TOUS
EN GRÈVE LE 22 MARS**